



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention de partenariat magazine « Ici et Là »

DEL-2016-088

Numéro de la délibération : 2016/088

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : oui/non

Date de réunion du conseil : 27/06/2016

Date de convocation du conseil : 21/06/2016

Date d'affichage de la convocation : 21/06/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Jean-Pierre DUPONT par M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Annie GUILLEMOT par M. Michel GUILLEMOT, Mme Véronique LE BOURJOIS par M. Hervé JESTIN.

Était absente : Mme Madeleine JOUANDET.

Convention de partenariat magazine « Ici et Là »

Rapport de Christophe BELLER

Depuis 2014, le magazine gratuit bimestriel « Ici et Là » valorise le Centre Bretagne au travers d'articles mettant en avant l'économie, le commerce, le patrimoine, le tourisme, la culture, le sport et la vie associative du territoire.

Distribué à 8 000 exemplaires dans plus de 500 points de dépôts, ce magazine est également disponible sur icietla-magazine.com

Afin de s'assurer un bon relais d'information sur la programmation culturelle et événementielle et bénéficier de tarifs avantageux pour les encarts payants, la Ville de Pontivy a souhaité contractualiser les engagements réciproques qui ont été pris avec le magazine « Ici et Là ».

Nous vous proposons :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat, ci jointe, avec le magazine bimestriel gratuit « Ici et Là »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 28 juin 2016

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

La Ville de Pontivy – 8, Rue François Mitterrand – 56300 PONTIVY, représentée par sa Maire ,
Christine LE STRAT,

D'une part,

Et, **le magazine « Ici et Là »** - 54, Rue du Général de Gaulle – 56300 PONTIVY, représenté par son
Rédacteur en Chef – Dominique PERROT,

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de mettre en place un partenariat entre la Ville de Pontivy et le magazine gratuit bimestriel « Ici et Là » distribué à 8 000 exemplaires dans plus de 500 points de dépôts sur tout le Centre Bretagne et également disponible sur icietla-magazine.com

Article 2 - Charges et conditions

La ville de Pontivy s'engage :

- à transmettre la programmation des concerts d'été / saison culturelle / biennale du livre d'histoire,
- à transmettre les éléments concernant les événements sportifs, culturels et exceptionnels,
- à acheter 5 encarts payants par an (dont tous les ans : concerts d'été / saison culturelle / marché de Noël), dans la limite de 2 000 € par an,
- à établir un dépôt « Ici et Là » en Mairie / Médiathèque / Palais des Congrès / Maison pour Tous.

Le magazine « Ici et Là » s'engage :

- à relayer la programmation culturelle, sportive et exceptionnelle fournies par la Ville de Pontivy,
- à valoriser les grands projets initiés par la Ville de Pontivy,
- à appliquer un tarif préférentiel sur les encarts payants,
- à proposer des articles thématiques sur l'économie, le commerce, le patrimoine, le tourisme, la vie associative et tout ce qui peut participer à la promotion de la ville de Pontivy.

Article 3 – Durée de la convention

Le présent partenariat est conclu pour une durée d'un an à compter de sa signature et renouvelable par tacite reconduction deux fois, sur présentation par Ici et Là du rapport d'activité de l'année écoulée.

Article 4 – Résiliation

En cas de non respect des engagements définis, chacune des parties pourra résilier la présente convention, par lettre recommandée avec accusée de réception envoyée deux mois avant la date anniversaire de la signature de la convention.

Fait à Pontivy, le

Pour la Ville de Pontivy
Christine LE STRAT
Maire de Pontivy

Pour Ici et Là
Dominique PERROT
Rédacteur en Chef